

**Catherine Sauvat**

Directrice du think tank Emerize

**Isabelle Didier**

Directrice générale de O3 Partners

**Mathieu Stenger**

Expert-comptable associé au cabinet COGEP

## L'interprofessionnalité au cœur des professions libérales

Nous vivons une époque charnière pour les professions libérales, riche en transitions et en opportunités, et l'interprofessionnalité en fait partie. OnLib'Infos a interrogé à ce sujet Catherine Sauvat, directrice du tout premier think tank Emerize, créé autour de l'interprofessionnalité du chiffre et du droit. S'entremêlent les témoignages de deux cabinets, O3 Partners et cabinet COGEP, représentés respectivement par Isabelle Didier, directrice générale, et Mathieu Stenger, associé expert-comptable et commissaire aux comptes. Ces cabinets sont différents par leur taille et leur organisation, mais ils possèdent un fonctionnement global pluridisciplinaire et sont convaincus des bénéfices de cette approche, tant pour leurs clients que pour leurs équipes en interne.

### L'interprofessionnalité face à l'évolution des pratiques professionnelles

L'interprofessionnalité entre les professions juridiques et du chiffre, formelle ou informelle, continue à se développer. Entre toutes les professions présentes dans le think tank, on observe de multiples collaborations plus ou moins structurées (notaires/avocats, CPI/avocats, experts-comptables/avocats, huissiers, etc.). Le dénominateur commun à toutes ces coopérations est l'ambition de trouver la meilleure réponse possible aux besoins de leurs clients. Parmi ces besoins, les problématiques pluridisciplinaires complexes sont de plus en plus importantes et deviennent difficiles à maîtriser seul, sans la collaboration avec d'autres professions.

Intelligence artificielle, concurrence accrue, émergence de nouveaux enjeux sociétaux... Ces défis, auxquels toutes les professions sont aujourd'hui confrontées,

constituent un terrain propice au développement de l'interprofessionnalité. La collaboration interprofessionnelle permet une approche holistique de toutes ces problématiques en combinant les expériences et compétences complémentaires de chaque profession.

Face à des problématiques et des réglementations de plus en plus complexes, l'interprofessionnalité se présente comme un atout de taille, et même une nécessité. C'est d'ailleurs une évolution juridique qui a conforté Isabelle Didier dans son projet de structuration de ses relations interprofessionnelles. «La directive européenne de 2021 en matière d'insolvabilité a complètement transformé le droit des procédures collectives avec une dimension comptable et financière devenue essentielle. On est sur quelque chose d'autrement plus complexe, ce qui a nettement contribué à ma décision de structurer une relation établie avec des experts-comptables.»

Même constat pour Mathieu Stenger, notamment sur des opérations de rapprochement d'entreprises sur lesquelles les experts-comptables, les avocats, les banquiers d'affaires ou encore les gestionnaires de patrimoine sont amenés à travailler de concert. «Ces opérations impliquent de la rédaction juridique sur les contrats de cession, des business plans et des évaluations d'entreprises, des négociations auprès des financeurs. Notre organisation nous permet d'aller chercher en interne les différentes compétences avec une circulation optimale de l'information au service d'un traitement plus rapide et plus efficace.»

### L'efficacité de la vision globale

Si les professionnels du chiffre et du droit ont toujours été amenés à travailler ensemble, une relation institutionnalisée présente des avantages, tant du point de vue du client que de l'organisation interne. «Notre interprofessionnalité permet d'être

particulièrement réactif sur la problématique qui nous est soumise. La fluidité des process offre une grande agilité dans le traitement des demandes. De son côté, le client sait que ses différentes demandes seront prises en compte, qu'elles soient fiscales, juridiques, financières ou patrimoniales», affirme Mathieu Stenger. Isabelle Didier se félicite quant à elle de

la complémentarité originale au sein d'O3 Partners qui associe avocats, administrateurs judiciaires et experts-comptables, dont deux sont des experts judiciaires : «Lorsqu'un client vient nous voir, il ne sait pas toujours précisément les services dont il va avoir besoin, mais il connaît notre dimension interprofessionnelle. Nous constatons combien il est

rassurant pour lui de savoir que sa problématique sera étudiée à la fois d'un point de vue comptable, fiscal, organisationnel et procédural». «Nos raisonnements se répondent et se complètent. La confrontation des visions comptables et juridiques est très stimulante intellectuellement en plus d'être performante pour le client», précise Isabelle Didier.

### Comment les différences culturelles et réglementaires entre les différentes professions sont-elles gérées dans le processus de collaboration ?

L'interprofessionnalité est maintenant bien inscrite dans le paysage réglementaire. De nombreuses questions déontologiques propres aux différentes professions sont maintenant mieux connues et mieux traitées. Bien sûr, les questions de la confidentialité des données et de l'incompatibilité des données restent des préoccupations fortes de certaines professions, mais, en pratique, on s'aperçoit que le professionnel arrive à trouver des solutions répondant aux préoccupations de leurs ordres respectifs.

### Quelles sont vos prévisions pour l'avenir de l'interprofessionnalité entre les professions du droit et du chiffre ?

Les possibilités d'interprofessionnalité et les moyens d'y parvenir sont tellement nombreux, de même que les problèmes sont de plus en plus pluridisciplinaires et complexes que je pense que l'on peut prédire un bel avenir à l'interprofessionnalité. Dans un contexte où l'efficacité prime, les clients sont de plus en plus enclins à privilégier les solutions à «guichet unique».

### Quelle est votre définition de l'interprofessionnalité ?

L'interprofessionnalité des métiers du chiffre et du droit consiste à faire travailler ensemble, des professionnels issus de professions différentes. La synergie et la complémentarité des compétences sont réalisées dans le respect des limites d'intervention de chacun. L'interprofessionnalité permet à la fois :

- D'optimiser les réponses à apporter aux besoins des clients en garantissant ainsi le plus haut degré de compétence;
- Un continuum de services fournis par des professionnels habitués à travailler ensemble;
- De développer de nouvelles offres de services à forte valeur ajoutée.

Chacun l'adapte selon ses particularités. L'optimisation de l'organisation et des

outils à disposition des professionnels est un élément essentiel pour une interprofessionnalité réussie, notamment dans le cas d'un groupe de la taille de COGEP. «Il faut intégrer des habitudes professionnelles et des cultures différentes, en favorisant l'interaction tout en respectant l'indépendance de chaque profession», explique Mathieu Stenger. «Nous avons évolué avec pragmatisme en mettant progressivement en place des outils informatiques efficaces ainsi que des commissions techniques sur les méthodologies professionnelles. Nous avons parfois fait appel à des cabinets spécialisés pour nous accompagner sur l'adoption de bonnes pratiques. L'organisation optimale est celle qui respecte l'indépendance de chacun tout en permettant une vision partagée des enjeux et des objectifs à atteindre.»

Chez O3 Partners, chaque associé a gardé son activité. «Nous avons opté pour un modèle de coopération très souple, sans locaux communs, sans contraintes d'organisation, et sans exclusivité décrite entre nous», explique Isabelle Didier. «En pratique, cela fonctionne parfaitement bien et, dans notre domaine commun, qui est la prévention et le traitement des difficultés d'entreprises, nous sommes assurés de pouvoir compter les uns sur les autres avec beaucoup de réactivité, sans avoir besoin d'explicitement notre demande de collaboration ou de sonder la disponibilité des uns et des autres. On se parle tous les jours, on se sollicite en permanence et on prend le temps de réfléchir ensemble à des offres communes pour nos futurs clients.»

### Diriez-vous que l'interprofessionnalité est attractive pour les jeunes ?

L'interprofessionnalité peut jouer un rôle non négligeable pour rendre plus attractives les professions réglementées. En rassemblant les ressources et les compétences, cette collaboration entre différents métiers permet de proposer des perspectives professionnelles plus riches, donnant ainsi aux jeunes professionnels la possibilité d'acquérir des compétences

techniques plus larges et de mieux comprendre ainsi les problématiques étendues auxquelles sont confrontés leurs clients.

### Quelles recommandations donneriez-vous aux professionnels pour que l'interprofessionnalité porte ses fruits ?

En tout premier lieu, il est absolument essentiel de vérifier qu'il y a bien un projet commun, une ambition commune qui transcende les professions concernées. Des flottements sur cette vision commune sont une source d'échec sur le long terme.

Plusieurs autres éléments fondamentaux s'ensuivent :

- Vérifier que chaque professionnel comprend ce que cela veut dire d'être une organisation interprofessionnelle;
- Partager des modalités de fonctionnement;
- Être ouvert d'esprit et à l'écoute de l'autre : il faut reconnaître la valeur des compétences et bien comprendre les complémentarités de chaque profession et ce qu'elles peuvent apporter dans la résolution des problèmes;
- Communiquer et partager ses savoirs;
- Respecter les règles déontologiques de chaque profession.

Il s'agit de partager un état d'esprit. De savoir construire des ponts, et non pas des barrières, afin que la valeur unique de chaque profession et la complémentarité qu'elles apportent puissent être reconstruites, au bénéfice de toutes les parties prenantes.

Retrouvez OnLib'Infos sur notre site Internet en scannant le QRCode

